

Le 4 mai 1773 – Delaunay à Brayer du Barré.

Rappelé des Seychelles, il vient d'arriver à l'Isle de France sur *la Belle-Poule*.

Un document des Archives Nationales A.N. Col C/4/145 : carton sur les Seychelles de 1742 à 1785.

Lettre du 4 mai 1773, Delaunay à Brayer du Barré. Il justifie son inefficacité par l'incapacité de la main-d'œuvre dont il disposait.

La Belle-Poule, commandée par le chevalier Grenier, avait été envoyée en octobre 1772 sur la côte Malabar, jusqu'à Surate, et il lui avait été demandé de faire escale aux Seychelles pour embarquer Delaunay, le commandant de l'île, et d'autres personnes. Le commandement de l'établissement des Seychelles fut alors confié au Sr Anselme. (Dans la base documentaire, au 12 octobre 1772, une lettre de Ternay et Maillart-Dumesle au ministre traite de ce sujet)

Plusieurs auteurs écrivent que Launay alias Delaunay demeura aux Seychelles quand il fut remplacé par Anselme comme régisseur de l'établissement de Brayer. Les mêmes écrivent que lorsque Romainville vint commander les Seychelles en 1778, Delaunay fut de ceux qui reçurent une concession. Cela ne s'accorde pas avec les éléments biographiques de son dossier aux archives coloniales (lire ci-dessous) dans lequel il prétend avoir dirigé l'établissement des Seychelles de 1770 jusqu'en 1776, et être passé à Pondichéry en 1777 où il demeura avant de s'installer à l'île Bourbon puis en France.

Par ailleurs, on ne peut croire Delaunay lorsqu'il écrit avoir commandé aux Seychelles jusqu'en 1776, puisqu'il se trouve à l'Isle de France le 4 mai 1773 après avoir été remplacé par Anselme. Il n'est cependant pas impossible qu'il soit retourné à la fin 1773 aux Seychelles, mais, en ce cas, en simple colon.

Copie de la lettre écrite par M. Delaunay, à bord de *la Belle-Poule* en rade du Port-Louis, le 4 mai 1773 à M. Brayer du Barré.

Je vous prie de m'envoyer les hardes que vous avez à moi, j'arrive des Seychelles par Surate. Je me propose de vous rendre compte aussitôt que je serai à terre, et vous faire connaître l'injustice qu'on m'a faite. Je n'ai pas lieu d'être satisfait de votre conduite à mon égard, et que vous ne m'avez mieux connu. Vous saurez que j'ai été gêné dans tout ; et d'après l'événement que je vois ici de l'ouragan, je regrette de n'avoir pas eu de force, et que l'on ait détourné mon monde pour l'opération du jardin du Roi. J'aurais pu vous envoyer, malgré le peu de force que j'avais, 2 à 300 milliers de maïs qui auraient été d'un grand secours. Nous nous expliquerons lorsque nous serons ensemble, sur les papiers dont je suis porteur. Je n'ai d'autre intention que de faire connaître ma conduite au gouvernement, et que si je n'ai pas fait davantage, c'est le ramassis de gens qui m'ont été envoyés n'étant pas propres pour m'aider dans les opérations dont vous m'aviez chargé [sic]. Si j'eusse eu 7 à 8 bons ouvriers, et même une vingtaine de Noirs, cela aurait mieux valu, et vous vous en seriez senti par les profits que vous auriez tirés, au lieu des pertes évidentes que vous avez essuyées.

Je suis avec considération votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé de Launay avec paraphe.

Je certifie la présente copie véritable et conforme à l'original resté en mes mains. Au Port-Louis, Isle de France le 15 juin 1773

Brayer du Barré

Extrait du dossier individuel Jean-Charles de Launay, ancien officier des troupes de l'Inde. A.N. COL E 261

En 1769, il passe de France à l'Isle de France.

Il est alors « nommé commandant particulier de l'établissement formé par les ordres du Gouvernement, aux îles Seychelles. Il y est resté jusqu'en 1776. Pendant ces 6 années du service le plus difficile, il a soutenu cet établissement par son activité et sa fermeté, et s'est trouvé à portée de rendre des services tant à la marine du Roi qu'au commerce. Des motifs que l'on ignore

ayant déterminé le Gouvernement à abandonner cet établissement en 1776, le Sr Delaunay repassa en 1777 à Pondichéry où il a été employé lors du dernier siège aux ordres de M. de Bellecombe. »

Puis installation à l'île Bourbon en 1779, puis retour en France en 1784.

Autre part il écrit : (vue 116)

« Les 6 années qu'il a commandé aux îles Seychelles ont été aussi fatigantes et n'ont pas été moins dangereuses. Il a fallu contenir avec un faible détachement, et faire travailler utilement pour la marine, une troupe de colons répandus sur trois îles et composée en grande partie de matelots et de soldats déserteurs et du rebut des Isles de France et de Bourbon. »

* * *